



Accident de hand ball operation et perte de salaire

Par **AMELIE1981**, le **18/01/2012** à **21:13**

Bonjour,

Suite a une entorse de la cheville droite au cours d'un match je passe au bloc le 5 février pour des ligaments externes distendu donc 6 semaines de plâtres ect ...

Je suis actuellement vacataire atsem donc payé à l'heure et le pôle emploi prend le relais quand je ne travaille pas, mais la secu ne prend en charge que des demi-journées donc perte de salaire pendant 3 mois que dois-je faire pour la perte de salaire ???

Ha oui pas d'assurance prise avec la licence !!!!!

Par **chaber**, le **19/01/2012** à **06:29**

bonjour

si vous n'avez aucune assurance personnelle ou par le biais de votre licence, vous ne toucherez que les prestations de la Sécurité Sociale.